
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

Extension de périmètre

DEMANDE
D'INTERVENTION : Ville de **ROUEN** (Département de la Seine Maritime - Métropole Rouen Normandie)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL METROPOLITAIN Sous réserve de la production d'une décision de Monsieur Le Président de la METROPOLE ROUEN NORMANDIE délégrant l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF.

SITUATION DU BIEN : Lot n° 501 de la Copropriété du Centre Commercial du Châtelet, cadastrée section DP n° 302, 1 Place du Châtelet à ROUEN, correspondant à une case commerciale de 40.8 m²

POS/PLU : Zone UAb au PLU, correspondant à une zone de tissu urbain discontinu

PROJET : Renouvellement urbain du Quartier du Châtelet dans le cadre du NPNRU

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **2 septembre 2020 – Avis favorable**
Densité : 30 logements / ha
Mixité : 20 % de LLS

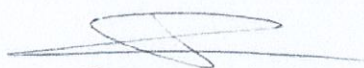
PROPRIÉTAIRES : Mr Mahfoud et Mr Lefebvre

ÉVALUATION
DOMANIALE : 10 août 2020.

IMPUTATION : **Compte n° 900 128 - PAF de ROUEN « Centre commercial du Châtelet-DPU »**
Enveloppe projet initiale : 31 500 € + 22 000 € soit une enveloppe totale de 53 500 €.

ROUEN le 15/09/2020

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"


Dominique LEPETIT
15 SEP. 2020

La Directrice Générale Adjointe
de l'EPF Normandie,


Christine MUTEL

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la METROPOLE ROUEN NORMANDIE et vaut avenant au PAF de ROUEN.
